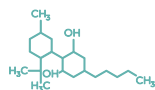


TOUT SAVOIR SUR LE CBD ET SA CONSOMMATION

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le CBD est un extrait du plant de chanvre

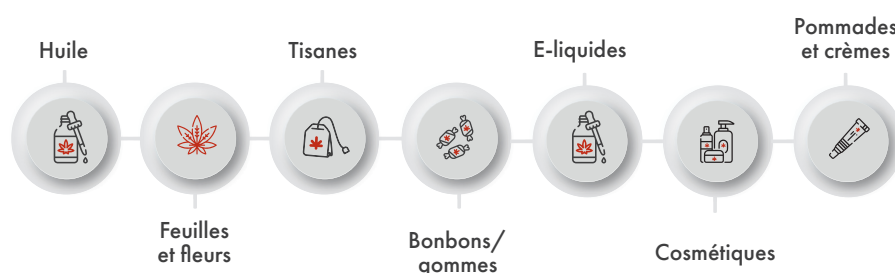


Il s'agit d'une molécule faisant partie des cannabinoïdes



Il y a une présence de THC (tétrahydrocannabinol) dans le CBD

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CBD



La forme la plus consommée est le e-liquide en vape et les fleurs/feuilles consommées sous forme de cigarette.

Le taux légal de THC dans le CBD en France est de 0,3 %.

Il existe aujourd'hui des différences entre les différents pays en Europe en matière de réglementation.

La réglementation en vigueur concernant le CBD évolue rapidement.

Il est donc important d'accorder une vigilance aux modifications de réglementation et aux différences entre les pays.

Qui sont les consommateurs de CBD ?



Le consommateur à la recherche des « **vertus thérapeutiques** » du produit pour calmer une douleur, favoriser le sommeil, améliorer la digestion



Le consommateur à la recherche d'un état de détente et de relaxation



L'ancien consommateur de THC (cannabis) ne souhaitant plus avoir les **effets négatifs du cannabis** (risques sanitaires, judiciaires, routiers, ...)

LE CBD est généralement consommé pour son effet sédatif et relaxant.

Toutefois, il n'existe pas encore de consensus scientifique sur les vertus relaxantes et sédatives du produit.

QUELS SONT LES RISQUES D'UNE CONSOMMATION DE CBD ?

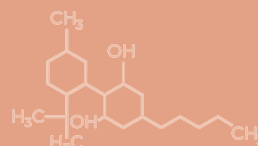
VIGILANCE À LA CONCENTRATION DE THC DANS LE CBD.

Si le taux est plus élevé que le taux légal en France, le produit sera considéré comme un produit stupéfiant.

Si le taux est plus élevé, les effets du produit seront plus importants et pourront entraîner des effets équivalents au cannabis avec THC : Somnolence, diminution des réflexes, des fonctions motrices, baisse de la vigilance, etc.

VIGILANCE À UNE CONSOMMATION IMPORTANTE ET RÉGULIÈRE QUI PEUT ENTRAÎNER UN STOCKAGE DU THC DANS L'ORGANISME ET ENTRAÎNER UNE POSITIVITÉ AU TEST DE DÉPISTAGE DU THC DANS LE CADRE D'UN DÉPISTAGE AU TRAVAIL OU SUR LA ROUTE PAR EXEMPLE

La molécule de CBD n'est pas dépistable avec un test salivaire puisque la molécule n'est pas recherchée, ne faisant pas partie de la liste des produits stupéfiants (sauf si forte concentration dans l'organisme avec stockage de THC cette fois).



PEUT-ON DÉVELOPPER UNE DÉPENDANCE AU CBD ?

Le CBD ne présente, à priori, pas de risque de dépendance physique sauf s'il est consommé sous forme de combustion associée au tabac. Il est possible toutefois de développer une dépendance comportementale et/ou psychologique au produit si l'on n'arrive plus à s'en passer pour dormir par exemple.

Le manque de recul sur le produit et le manque d'études scientifiques ne permettent pas d'affirmer tous ces points.

LE CBD EST-IL VRAIMENT LÉgal ?

La cour de justice européenne a décidé de ne pas classer le CBD sur la liste des produits stupéfiants. Il s'agit donc d'un produit légal si les taux maximaux de THC sont respectés.

Dans la majorité des pays européens, le taux est similaire à celui de la France à savoir 0,3 % mais il existe des exceptions comme l'Italie ou la République Tchèque par exemple.

